



15.11.2016 – 14:00 Uhr

Pour les batteries au lithium, le CIPI recommande de respecter certaines règles de sécurité et mesures de protection

Bern (ots) -

Les batteries lithium-ion sont de plus en plus utilisées en Suisse. On les trouve dans les smartphones, les ordinateurs portables, les appareils photos, les vélos électriques, les appareils de bricolage, les appareils ménagers et les modèles réduits. Tous ces appareils sans fil ont désormais leur place dans notre quotidien et ils nous facilitent la vie dans bon nombre de situations. Mais quel danger leurs batteries représentent-elles vraiment ?

Par rapport aux batteries classiques, les batteries au lithium sont une technologie récente. En effet, les premières d'entre elles ont été commercialisées en 1991. Elles sont conçues pour emmagasiner de grandes quantités d'énergie. Au cours du processus de déchargement, elles rejettent ensuite l'énergie chimique accumulée. En raison de leur grande densité énergétique et de leur composition chimique, ces batteries comportent toutefois un risque d'incendie latent. Mais le nombre croissant de dommages incendie ne peut pas pour autant être imputé uniquement à l'utilisation de plus en plus fréquente de cette technologie. Les batteries au lithium et leur technologie de chargement sont en effet sûres : la plupart des smartphones et autres appareils électroniques sont pourvus d'une sécurité électronique qui empêche toute surcharge. En revanche, au niveau des batteries lithium-polymère utilisées dans les modèles réduits, on renonce souvent à une sécurité électronique pour que le poids du modèle reste léger. Ces batteries sont donc les plus dangereuses en termes de risque incendie. Pour éviter un sinistre, il convient de les utiliser de manière adaptée. Le CIPI a donc réuni quelques mesures de protection à suivre.

Les conseils de sécurité du CIPI en bref

- Respectez les avertissements de sécurité du fabricant. Lisez le mode d'emploi pour réduire au maximum le risque de surchauffe.
- Gardez les appareils contenant des batteries au lithium éloignés de toute source de chaleur. Les batteries elles-mêmes doivent aussi être stockées dans un endroit frais à l'abri du rayonnement solaire.
- Ne manipulez pas les batteries et surveillez-les quand elles chargent. Il faut éloigner les matériaux inflammables lors du processus de chargement.
- N'utilisez pas de batteries qui sont déformées ou semblent endommagées.
- Veuillez retourner les batteries endommagées ou usagées aux points de vente ou de collecte de votre commune.

Si un incendie survient malgré tout, une déflagration peut se produire avec un souffle important, surtout dans le cas de batteries très performantes comme celles de véhicules électriques. Alertez immédiatement les sapeurs-pompiers. Les incendies de faible ampleur pouvant se déclarer dans les ordinateurs portables, les appareils photo et les téléphones portables sont maîtrisables. Vous pouvez les éteindre au moyen d'une grande quantité de sable ou sous une couverture d'extinction en l'absence de flamme nue. Il ne faut pas utiliser d'extincteurs, car ils déclenchent une réaction chimique. Ne respirez en aucun cas les vapeurs, qui sont toxiques.

Contact presse :

Rolf Meier
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)
Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch